



inFO 49

N° 4 - septembre 2013

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/>

Mél : fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

RETRAITES : Aucun recul social n'est acceptable, RETRAIT !

Quand François Hollande dénonçait l'allongement de la durée de cotisation... (*)

François Hollande n'a pas toujours estimé que l'augmentation de la durée de cotisation était «la mesure la plus juste». Il y a dix ans, à Dijon, le 18 mai 2003, François Hollande, Premier secrétaire, prononce le discours de clôture du congrès du Parti socialiste. Il s'en prend à la réforme des retraites conduite par François Fillon, ministre des Affaires sociales du gouvernement Raffarin, dont la mesure la plus forte est l'augmentation de la durée de cotisation. Celle-ci doit être portée à 40 annuités pour tous les salariés, puis augmenter au fur et à mesure de la hausse de l'espérance de vie. Très remonté, François Hollande ne mâche pas ses mots: il «refuse une philosophie qui consiste à demander aux salariés de travailler plus longtemps pour gagner moins. L'allongement de la durée de cotisation 40, 41, 42 ans et davantage encore si nécessaire était la position du MEDEF, c'est la solution du gouvernement Raffarin!».

Alors que la France connaît une très puissante mobilisation contre le projet Raffarin, le leader socialiste poursuit: «Nous, socialistes, serons présents dans les manifestations et nous demandons solennellement le retrait du projet. Si demain nous nous trouvons en situation d'agir "je le dis nettement aujourd'hui et je prends date", le plan Raffarin sera retiré et nous en négocierons un nouveau.»

(*) Le discours est à voir sur le site www.psdijon.org/imgps/h3.mov

Et quand L'UMP et la CFDT vendent la mèche sur les objectifs de la mise en place d'un compte individuel de pénibilité, véritable cheval de Troie vers un régime unique sur la base des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC !



le 8 août 2013 -“ Hervé Mariton (député chargé de diriger les travaux sur les retraites à l'UMP) s'est également dit favorable à la mise en place d'une retraite à points, idée défendue par la CFDT et auquel le gouvernement socialiste réfléchit, notamment avec la mise en place d'un "compte individuel de pénibilité" pour les salariés exposés à un facteur de risque

de réduction de leur espérance de vie à la retraite.

Mais pour l'élu UMP, cela nécessite une révolution à plus long terme du système pour s'inspirer de celui des régimes complémentaires: "il faut une réforme systémique, pérenne et arrêter les réformes périodiques pour apporter une réponse sur la durée et rassurer les français".”



Invité du Grand Rendez-vous Europe 1 «Aujourd'hui en France»-«le Parisien» - iTélé.

31 mars 2013 “ Le nouveau secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, s'est déclaré d'accord ce dimanche sur l'allongement de la durée de cotisation pour résorber les déficits

des régimes de retraite, une idée défendue depuis dix ans par le syndicat. (...) Il a rappelé que son syndicat s'était prononcé dès 2003 pour un allongement de la durée de cotisation (...) et a toutefois estimé que «cela ne suffira(it) pas à faire une réforme des retraites d'ampleur». (...) Plus généralement «il faut un système (de retraite) beaucoup plus lisible où le libre choix soit davantage possible, il faut aller vers plus d'harmonisation des régimes», a-t-il ajouté, sans évoquer néanmoins une «réforme systémique» (régime par points ou en comptes notionnels) comme le faisait la CFDT auparavant. ” Il faut sans doute laisser du temps au temps !

Un commencement de réponse pour prendre en compte la pénibilité du travail serait d'abroger toutes les mesures qui allongent la durée de cotisation de 37,5 à 43 annuités ! FORCE OUVRIERE n'a pas pour revendication de faire travailler nos enfants jusqu'à 68 ans pour une retraite pleine !

Mais sans doute s'agit-il là, d'aller encore plus loin dans la baisse des pensions, la destruction des acquis sociaux collectifs obtenus de hautes luttes par les salariés de ce pays pour satisfaire le Medef, l'Union européenne, le FMI et rassurer les marchés financiers... Est-il besoin de rappeler que déjà en 2003 la CFDT soutenait la contre réforme sur les retraites initiée par Fillon et Raffarin. Une continuité en somme....

Sous prétexte de prendre en compte la pénibilité du travail de certains salariés il s'agit en réalité d'augmenter pour tous la durée de cotisation et d'avancer en catimini vers :

- Une individualisation des retraites contre la solidarité et les droits collectifs,
- Un régime à point unique à l'instar de l'ARRCO et l'AGIRC et par voie de conséquence, à terme, démanteler le code des pensions et le statut général de la fonction publique et favoriser la privatisation des missions.

Traitements des fonctionnaires

Perte du pouvoir d'achat confirmée !

L'INSEE vient de publier l'étude annuelle relative à l'évolution des traitements des fonctionnaires au titre de l'année 2011.

Le verdict est sans équivoque, le salaire mensuel moyen a baissé pour les agents des trois versants de la Fonction Publique!

Après une année 2010 où l'évolution des déroulements de carrières (le GVT : Glissement Vieillesse Technicité) cachait déjà une dégradation du pouvoir d'achat, cette fois même en intégrant ce critère le compte n'y est pas ! Et pour cause, 2011 a été la première année pleine et entière de non-revalorisation de la valeur du point d'indice !

La courbe ne risque pas de s'inverser pour 2012 et 2013, où le gel du point d'indice a été confirmé.

Pour les agents des ministères économiques et financiers, la diminution drastique des mesures catégorielles (-50%), ces deux dernières années, viendra encore aggraver la situation.

Voilà donc trois ans que les fonctionnaires s'appauvrissent, et aujourd'hui ce sont les institutions officielles de l'État qui en font le constat !

Les négociations en cours, uniquement pour les agents de la catégorie C, ne prendront au mieux effet qu'en 2014.

Quant à la réforme de la grille indiciaire globale, revendiquée par FO, le Gouvernement s'y refuse, tout comme il confirme le gel du point d'indice l'an prochain !

Sans compter que, comme l'ensemble des salariés, les agents publics s'appêtent à être mis de nouveau à contribution dans le cadre de la future réforme des retraites.

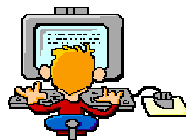
Dans le même temps, le pays ne cesse de connaître une croissance économique en berne. Coïncidence ? Certainement pas, l'austérité salariale n'a jamais apporté la preuve d'une aide à la relance !

**Pour FO, la relance de l'économie passe par :
L'arrêt de la politique d'austérité !
L'augmentation générale des salaires !**

Retrouvez les infos en vous connectant

sur le site FO-DGFIP 49

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/049>



Abandon des missions

Le Directeur Général, Bruno Bézard invite les maires à préférer le privé !

La circulaire du 3 juin 2013 a pour objet "la concertation avec les collectivités locales pour maîtriser l'augmentation des charges de la DGFIP découlant de la ré-internalisation de la gestion de certains services locaux". Il faut rappeler que les collectivités locales peuvent dans le cadre de délégation de service public, donner la gestion de ces services à des organismes privés, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Mais aussi elles peuvent assurer cette mission sans passer par le privé. Ce qui contrarie le directeur général...

Le 3 juin dernier, Bruno Bézard a fait publier cette circulaire sur la ré-internalisation de certains services locaux (ordures ménagères, eau, assainissement...) avec un guide de négociation entre les services locaux de la DGFIP et un organisme souhaitant ré-internaliser la gestion d'un service public.

Cette circulaire est agrémentée d'une note manuscrite, qui en dit long sur les envies de la direction en matière d'abandon de missions, à l'heure de la mise en place de la démarche stratégique, de la MAP, de l'acte 3 de la décentralisation et du gel des dotations de l'état pour les trois prochaines années.

**Une invitation à la gestion externalisée,
C'est à dire à la privatisation !**

Dans cette circulaire, Bruno Bézard se livre à une invitation à la gestion externalisée, toute volonté de ré-internalisation devant être l'occasion pour le comptable public de faire valoir des arguments étayés permettant à la collectivité de prendre le temps de la réflexion et d'examiner toutes contre proposition ou mesure alternative à la réintégration dans la gestion locale. Il s'agit aussi de sensibiliser les élus aux contraintes budgétaires pesant sur la DGFIP et les moyens de plus en plus limités des comptables publics dus aux suppressions d'emplois.

Pour FO DGFIP 49, cette circulaire s'inscrit pleinement dans la volonté d'abandon de missions de la DGFIP, dont la démarche stratégique en est l'outil. **FO DGFIP 49 exige l'annulation de cette circulaire !**

Près de 500 millions économisés sur les niches fiscales pour frais de scolarité !

Le gouvernement compte en effet supprimer dans le budget 2014 deux niches fiscales bénéficiant aux familles ayant des enfants scolarisés dans le secondaire et le supérieur. Ces dernières bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu non négligeable 61 € par enfant au collège, 153 € par enfant au lycée et 183 € par enfant étudiant dans l'enseignement supérieur.

Pour être défendu en toute indépendance ... J'adhère à FO DGFIP 49.

- pour la défense de nos droits (statuts, retraites, mutations, promotions...)
- pour faire aboutir nos légitimes revendications (revalorisation du point d'indice, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations, l'arrêt de la démarche stratégique véritable outil de destruction de la DGFIP...)

J'adhère à FO DGFIP 49 : Le syndicat qui reste un syndicat !



66% de la cotisation syndicale est en crédit d'impôt sur le revenu

Nom :

Grade :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP

Coupon à retourner à Christel Lucas SIP Angers Nord

Prénom :

Affectation :

Fait le

(signature)